

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-21-0827 du 22/07/2021

Arrêté du 19 juillet 2021

ARRETE PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE
DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE AU TITRE DE L'ANNEE 2021

Bureau RH-1B

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte changement de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe au titre de l'année 2021.

Date d'application : 01/09/2021

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021.....3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT CHANGEMENT DE SITUATION ADMINISTRATIVE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES ADJOINTE AU TITRE DE L'ANNÉE 2021



ARRÊTÉ

portant changement de situation administrative d'une administratrice des Finances publiques adjointe au titre de l'année 2021

LE MINISTRE CHARGÉ DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-986 du 26 août 2010 modifié fixant le statut particulier des personnels de catégorie A de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2010-988 du 26 août 2010 modifiant le décret n° 2006-814 du 7 juillet 2006, relatif aux emplois de chef de service comptable au sein du ministère de l'économie et des finances ;

Vu le décret n° 2010-991 du 26 août 2010 modifié fixant l'échelonnement indiciaire aux emplois de chef de service comptable au ministère de l'économie, des finances et de l'industrie ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 novembre 2012 portant fixation des cautionnements à constituer par les comptables de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'arrêté du 17 juin 2021 relatif au classement de postes comptables et d'emplois de chef de service comptable à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu l'accord de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier :

La situation de Madame Isabelle BOCQUIER-ALIX est modifiée comme suit :

N° DGFIP	PRÉNOM	NOM	GRADE	ANCIENNE AFFECTATION		CSRH	NOUVELLE AFFECTATION		NIVEAU DETACHEMENT CSC	DATE D'EFFET	DATE PRISE DE RANG	FRAIS DE CHANGEMENT DE RÉSIDENCE (sous réserve de la vérification des droits)
143885	ISABELLE	BOCQUIER-ALIX	AFIPA	DDFIP MARNE	DIRECTION HEA ADM 2ème chevron	57	DDFIP MARNE	SIP REIMS	Chef de service comptable de 3ème catégorie, 2ème chevron	01/07/2021	01/09/2020	-

Article 2 :

Madame Isabelle BOCQUIER-ALIX est promue au chevron supérieur de sa catégorie en tant que chef de service comptable dans les conditions suivantes :

N° DGFIP	Prénom	Nom	Direction	Libellé poste	CSRH	Ancienne situation	Date d'effet	Nouvelle situation	Date d'effet
143885	ISABELLE	BOCQUIER-ALIX	DDFIP MARNE	SIP REIMS	57	Chef de service comptable de 3ème catégorie, 2ème chevron	01/09/2020	Chef de service comptable de 3ème catégorie, 3ème chevron	01/09/2021

Article 3

L'intéressée dispose d'un délai de 2 mois, dans les conditions fixées aux articles R421-1 à R421-7 du code de la justice administrative, à compter du lendemain de la date de notification, pour contester cette décision devant la juridiction administrative compétente.

Article 4

Le présent arrêté sera notifié à qui de droit et publié au bulletin officiel des finances publiques, section ressources humaines et organisation.

FAIT À PARIS, LE 19 JUILLET 2021
POUR LE MINISTRE PAR DÉLÉGATION,
L'ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES,
ADJOINTE À LA CHEF DU BUREAU RH-1B,

MARIE-ÉLISABETH GOULLIN

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756